

# Procès verbal de la réunion de la CCATM

## 1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 15 novembre 2011.

## 2. Présences

*Présent(e)s* : ~~Christian Jadot, Joost Vanvoorden, Auguste Huet, Benoit Toussaint, Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, José Syne, Maurice Léonard, Marc Grandjean, Jean-Marie Hubert, Stéphane Caprasse, Benoit Moutschen, Claude Tourteau, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Michel Haan, Ludivine Determe, Jean-Marie Massard, Samuel Desert, Bruno Dewalque, Robert Gregoire, Jules Lejeune, Guy Schmitz, Christophe Lenfant, Michel Nève, Brigitte Caprasse, Anne Morsomme, fonctionnaire désigné par le Gouvernement pour siéger à la CCATM, fonctionnaire délégué de la direction extérieure de la DGO4.~~

*Excusé(e)s* : Corine Duplicy, Marc Grandjean, Stéphane Caprasse, Samuel Désert, Jules Lejeune.

*Invité(es) présent(es)* : -

## 3. Approbation du PV de la réunion précédente

Le PV est approuvé avec une modification unique : Michel Meunier était excusé pour la réunion du 20 septembre 2011.

## 4. Avis de la CCATM relatif aux noyaux d'habitat

Le dossier a été présenté une première fois au Collège communal qui a émis le souhait de se référer au diagnostic du schéma de structure communal identifiant un pôle = Gouvy et trois mini-pôles = Cherain-Sterpigny, Bovigny-Courtil et Limerlé.

Présentation succincte de la lettre conjointe des Ministres Nollet et Henry relative à l'établissement de noyaux d'habitat (extraits repris ci-dessous).

Objectif : identifier, de manière intuitive, le(s) lieu(s) de centralité de la commune. Par lieu de centralité, on entend un espace densément bâti de la commune où se trouvent rassemblés services publics et commerces et où l'offre de transport en commun est la plus importante.

### Etapas :

- 1) Les Collèges communaux identifient, après consultation de la CCATM, le(s) noyau(x) d'habitat présent(s) sur leur territoire
- 2) Analyse de la proposition des communes. Ajustement des critères de détermination de l'aire des noyaux d'habitat par le Gouvernement wallon et consultation de la CRAT.

- 3) Définition des délimitations des noyaux par le Gouvernement. Avis des Conseils communaux.
- 4) Adoption des noyaux d'habitat par le Gouvernement wallon.

La politique proposée par le Ministre Henry est lue comme une « politique de la ville ».

Le débat s'engage à la CCATM : faut-il envisager plusieurs noyaux d'habitat (Gouvy, Cherain-Sterpigny, Bovigny-Courtil, Limerlé ?, Beho ?) ou un seul (Gouvy) ? Si c'est la première option qui est retenue, convient-il de retenir Limerlé et Beho ? Le fait qu'un village soit repris comme noyau a-t-il des implications sur les potentiels subsides, par exemple dans le cadre de logements publics, d'épuration, de transport en commun (TC) ?

La CCATM ne comprend pas bien le bénéfice lié à l'identification de noyaux d'habitat. En tout état de cause, elle rappelle l'importance de la desserte en TC de l'ensemble des villages de son territoire.

Un vote est organisé :

Noyau(x) d'habitat	Nombre de votes
Gouvy	4
Bovigny-Courtil	3
Cherain-Sterpigny	
Limerlé	
Beho	

En conclusion, la CCATM propose au Collège de désigner Gouvy comme « noyau d'habitat ».

#### 5. Proposition de nouvelle dénomination pour la « Cité de l'OCASC » à Courtil.

Dans un souci de lecture positive du lieu et en référence au ruisseau et à l'étang du Fond de Paradis situés en contrebas, la CCATM propose la dénomination suivante : « **Les hauts de Paradis** ».

#### 6. Pour information : présentation des aménagements de la maison communale.

Présentation pour information.

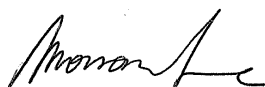
## 7. Divers

Présentation de la brochure « Paysage urbain » traitant notamment de l'identité des routes agricoles. La CCATM est sceptique quant à la durée de vie de tels aménagements. Les véhicules agricoles d'aujourd'hui ont un gabarit tel que le croisement de deux d'entre eux nécessiterait de mordre sur l'accotement non stabilisé et de dégrader ainsi le nouvel aménagement.

Le Président suggère également au Collège de planter des arbres ou haies le long de l'ancienne voie romaine, le long du « Grand chemin » (chemin n°1 à l'Atlas des chemins vicinaux).

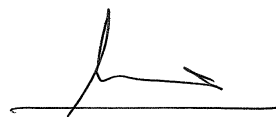
Un membre fait remarquer que la plantation d'arbres/haies peut augmenter la présence de givre en hiver. Cependant, il convient de noter que les alignements de haies peuvent éviter la présence de congères.

La Secrétaire



Anne Morsomme

Le Président



Michel Nève